



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

COMPTE RENDU

PRISE DE POSITION DE LA FA-FPT SUITE À LA DÉCLARATION DE MADAME LEBRANCHU LORS DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU CSFPT DU 16 DÉCEMBRE 2015

Ce compte rendu s'inscrit dans le prolongement des propos évoqués par Madame la ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, qui portaient sur les points suivants :

- l'application de l'accord « PPCR »
- le transfert « primes – points »
- la réaffirmation de confier à la Direction générale de l'administration et de la Fonction publique (DGAFP) la fonction « DRH de la Fonction publique », y compris dans la FPT pour les collectivités territoriales qui le souhaiteraient
- l'ouverture du dossier lié à la pénibilité
- la baisse de la cotisation versée au CNFPT.

En réaction à ces propos, la FA-FPT a tout d'abord incité les membres présents à prendre connaissance de la chronique « Fonctionnaires : quel bel avenir ? » publiée le 14 décembre dernier dans le journal « Libération ».

Dans le contexte permanent de dénigrement de la Fonction publique et du statut, **cette chronique prend délibérément le parti de défendre le service public** comme en témoignent les têtes de chapitres suivantes : « Les fonctionnaires sont productifs », « Les fonctionnaires coûtent moins chers », « Les services publics réduisent les inégalités », « Le statut évite retraites anticipées et chômages des seniors », « Le statut protège du précarat ».

Pour un peu, on pourrait croire que les auteurs de cette chronique ont participé à la table ronde organisée lors du dernier Congrès de la FA-FPT qui portait sur le thème « **Le statut de la Fonction publique, une chance pour le service public de demain !** » !!

La FA-FPT a ensuite rappelé ses positions sur les points suivants :

- PPCR

Nous souhaitons que les dispositions de cet accord, **pour lequel la FA-FPT a engagé sa signature**, soient mises en œuvre selon l'agenda prévu initialement.

Nous avons pris acte du rendez-vous salarial de février afin d'aborder le sujet de la revalorisation du point d'indice, qui viendra s'ajouter aux dispositions de revalorisations salariales mises en place en 2014 et en 2015 pour les agentes et agents de catégorie C et du bas d'échelle en catégorie B.

- DGAFP

le rôle de « DRH Fonction publique » confiée à la DGAFP permettrait peut-être la prise en compte du vœu adopté ce matin en séance plénière concernant **le classement en catégorie dite « active » de tous les personnels infirmiers dans les trois versants de la Fonction publique.**

La question de **la gouvernance des services d'incendie et de secours** pourrait également être abordée par la DGAFP (notons au passage que le Président de la Conférence Nationale des Services d'Incendie et de Secours -CNSIS- est membre du CSFPT).

Par contre, pour la **FA-FPT**, **il est impératif que la DGAFP intègre la réalité du versant territorial dans sa réflexion.**

Pour illustrer notre propos, nous sommes revenus sur la séance plénière du CCFP du 14 décembre, séance consacrée aux orientations en matière de retraite dans la Fonction publique.

À cette occasion, la DGAFP nous avait présenté un document comparatif du montant brut moyen des pensions dans le secteur privé (1190 €) et dans la Fonction publique (1900 €) !

Outre le fait que la **FA-FPT** a réaffirmé sa volonté de voir traiter les données portant sur les rémunérations **sous l'angle de la médiane et non de la moyenne**, les 1900 € mis en avant par la DGAFP posent question puisque selon les derniers chiffres du rapport annuel 2015 sur l'état de la Fonction publique (p.353), sur les **20104 fonctionnaires de catégorie C dans la FPT qui ont fait valoir leur droit à pension en 2014, la moyenne des pensions brutes versées mensuellement par la CNRACL se monte respectivement à 1115 € pour les hommes et 908 € pour les femmes !** Nous sommes bien loin des 1900 € évoqués le 14 décembre !!!

- Pénibilité

Les représentants de la **FA-FPT** ont une nouvelle fois rappelé **l'urgence concernant l'ouverture des discussions en vue d'une prise en compte effective de la pénibilité dans la Fonction publique** pour toutes celles et ceux qui sont effectivement exposés-ées à des facteurs de pénibilité.

Pour mémoire, l'objectif est de tout mettre en œuvre pour obtenir la mise en place effective d'un compte personnel de prévention de la pénibilité, limitant les facteurs d'exposition et permettant l'ouverture de nouveaux droits en matière de formation pour reconversion professionnelle.

Nous avons rappelé que 45 % des agentes et agents du versant territorial classés en catégorie active ont plus de 60 ans au moment de faire valoir leur droit à pension !

- CNFPT

Alors que le Conseil d'administration du CNFPT se réunissait en parallèle de l'assemblée plénière du CSFPT, la **FA-FPT** est revenue sur les circonstances et le contexte dans lesquels intervient la minoration de cotisation du CNFPT.

Nous avons tenu à souligner le paradoxe qui consiste à réduire les moyens financiers de l'organisme de formation du versant territorial, au moment même où le contexte national impose de développer des actions de formation sur des enjeux aussi forts que ceux liés à la laïcité, au développement de l'apprentissage ou à la sécurité des policiers municipaux !

La **FA-FPT** soutient les démarches entreprises visant à obtenir le rétablissement du taux de cotisation des employeurs territoriaux à 1 %, et nous avons pris acte de l'ouverture exprimée par Madame la Ministre quant à un possible rétablissement de ce pourcentage pour l'exercice budgétaire 2017.

- Jour de carence

Alors qu'un amendement sénatorial **visé à imposer 3 jours de carence pour maladie aux agentes et agents de la Fonction publique, laFA-FPT a rappelé que la suppression de cette disposition injuste et inefficace était la conséquence de la détermination du ministère de Décentralisation et de la Fonction publique**, et qu'elle continuera à opposer des arguments de bon sens en lien avec des enjeux de santé publique aux positions démagogiques de certains parlementaires ou employeurs publics.

- Mayotte

Enfin, nous avons tenu à souligner notre satisfaction **concernant la prise en compte par le gouvernement des dispositions contenues dans le rapport du CSFPT « Mayotte, les oubliés de la République ».**

En conclusion, la FA-FPT souhaiterait que ces moments d'échanges avec Madame la ministre lors des séances plénières du CSFPT puissent se renouveler plus régulièrement dans le cadre d'un dialogue social spécifique au versant territorial.

